

sons analogues, nous ne voulons pas anticiper sur les changements que nous pourrions apporter aux rôles et à l'organisation de notre défense aérienne. A cet égard, nous avons hâte de recevoir et d'étudier le rapport du comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale. Ce ne sont là que deux exemples, monsieur l'Orateur, et, compte tenu de tous les facteurs à considérer avant de prendre des décisions finales, les honorables députés comprendront aisément la difficulté que j'éprouve à présenter un rapport aussi complet et aussi précis que je l'aurais voulu. Il y a, bien sûr, certains aspects généraux de la question que je puis annoncer dès maintenant et, comme je l'ai dit plus tôt, je continuerai à rendre publics, à l'occasion, d'autres détails au fur et à mesure qu'ils deviendront définitifs.

[Traduction]

Pendant toute la durée de notre révision de la défense, et notamment après la décision prise par le gouvernement de conformer nos forces de défense au programme en quatre points énoncé le 3 avril, nous avons procédé à une analyse minutieuse visant à déterminer les ressources requises, tant matérielles qu'humaines, pour répondre à nos besoins en matière de défense, tout en nous conformant à nos priorités et capacités nationales.

Il nous reste à décider de certaines solutions détaillées, mais nous n'en avons pas moins conclu qu'il nous faudra un effectif de 80,000 à 85,000 hommes de la force régulière.

Nous nous proposons d'échelonner cette transition sur une période de trois ans, et d'atteindre le nouveau niveau d'effectif sans recourir, à cette fin, à un programme d'élimination forcée. Nous reconnaissons parfaitement que cela entraînera certains déséquilibres provisoires au sein du personnel de certains métiers et spécialités, mais nous avons bon espoir de pouvoir rétablir cette situation en fournissant à tous les militaires en cause la chance de se recycler et, au besoin, de se faire réaffecter à d'autres spécialités.

Nos plans ont été fondés sur la décision ferme de concentrer nos efforts, autant que possible, sur la réduction de nos activités administratives et de soutien, et d'en arriver ainsi à une proportion plus élevée que dans le passé de forces opérationnelles, par rapport à celles qui ne le sont pas. Il faudra pour cela examiner à nouveau nos activités de commandement et de contrôle, en vue de réduire le personnel des états-majors, y compris celui d'Ottawa.

J'aimerais maintenant vous esquisser de façon générale la structure des forces que nous nous proposons d'établir d'ici le début de 1973. Le Commandement maritime continuera d'exercer son rôle anti-sous-marin, uti-

lisant la majeure partie du matériel existant. Cependant, nous poursuivons des plans visant à utiliser les nouveaux navires en construction, et nous songeons à remplacer l'*Argus* par un autre appareil. D'autre part, nous examinons la possibilité d'élargir les rôles que pourraient remplir les forces maritimes, conformément à la directive générale de principe énoncé par le gouvernement. Nous nous attendons notamment à ce que plus d'accent soit mis sur les activités relatives aux intérêts souverains du Canada dans les eaux et le fond marin qui lui sont adjacents. A cet égard, nos territoires arctiques revêtent une importance particulière.

Le Commandement de la force mobile subira quelques changements, mais continuera de maintenir au Canada des forces destinées à divers rôles liés à la défense du pays, à l'aide au pouvoir civil, à la coopération avec les forces américaines en vue de la défense de l'Amérique du Nord, et enfin à la sécurité collective et au maintien de la paix à l'étranger. Cela veut dire qu'il faudra concentrer davantage nos efforts sur des unités terrestres légères souples et aéro-transportables, qui soient capables de remplir ces rôles. Le Commandement de la force mobile continuera d'être organisé en groupements de combat, et le Régiment aéroporté canadien est maintenu.

Le Commandement de la défense aérienne demeurera à peu près tel quel dans l'avenir immédiat. Cependant, nous avons entrepris une étude intensive sur les rôles du Canada dans la défense aérienne du continent et, à ce propos, des entretiens se poursuivent entre officiers et fonctionnaires supérieurs canadiens et américains. Quant à l'avenir à long terme, il faudra quelque temps encore avant qu'on prenne des décisions sur le système de défense par bombardiers, après 1975, y compris le système aéroporté de détection et de contrôle, les radars de surveillance outre-horizon et les nouveaux intercepteurs.

La capacité de transport aérien stratégique du Commandement du transport aérien dépendra avant tout de notre flotte actuelle d'appareils *Hercules*. Pour les trajets plus courts, on leur adjoindra des *Buffalo* que nous avons en stock. Bien que l'analyse détaillée des exigences en matière de déploiement stratégique ne soit pas encore terminée, nous prévoyons une certaine compression de notre force aérienne de transport, par l'abandon d'une partie de notre flotte de *Yukon* et d'autres appareils plus anciens. D'autre part, nous poursuivons nos études sur la nécessité d'adopter un avion à réaction de transport aérien à long rayon d'action.

Outre les réductions prévues dans la force régulière, nous nous proposons aussi de réduire la force de réserve. A cet égard, mon-